

APERÇU DU FONDS

FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ ACHETEUR/VENDEUR

PICTON MAHONEY

PARTS DE FNB

PFLS



Le 7 juillet 2020

Ce document renferme des renseignements essentiels sur le Fonds alternatif fortifié acheteur/vendeur Picton Mahoney – parts de FNB (le « FNB ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du FNB. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion d'actifs Picton Mahoney (le « gestionnaire ») au numéro sans frais 1 866 369-4108 ou à l'adresse service@pictonmahoney.com, ou visitez le site Web www.pictonmahoney.com.

Avant d'investir dans un FNB, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Le présent FNB constitue un OPC alternatif. Il a la capacité d'investir dans des catégories d'actifs ou de recourir à des stratégies de placement qui ne sont pas autorisés pour les autres types de fonds communs de placement. Parmi les stratégies qui permettent de différencier ce FNB des fonds communs de placement traditionnels figurent le recours accru aux dérivés à des fins de couverture et à d'autres fins, la capacité accrue de vendre des titres à découvert et la capacité d'emprunter des sommes aux fins de placement. Même si ces stratégies seront utilisées conformément aux objectifs et aux stratégies de placement du FNB, dans certaines conditions du marché, elles pourraient augmenter le rythme auquel votre placement perd de la valeur.

Le présent FNB a obtenu une dispense qui lui permet d'avoir recours à des ventes à découvert et/ou à des emprunts d'argent pour obtenir une exposition additionnelle grâce à laquelle le FNB peut effectuer des ventes à découvert de titres et/ou des emprunts d'argent dont la limite combinée peut atteindre 100 % de sa valeur liquidative. Cette limite relative aux ventes à découvert et aux emprunts d'argent est supérieure aux limites autorisées en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables pour les fonds négociés en bourse ainsi que pour les OPC alternatifs.

BREF APERÇU

Date de création du FNB :	7 juillet 2020	Gestionnaire du Fonds :	Gestion d'actifs Picton Mahoney
Valeur totale au 7 juillet 2020 :	Non disponible*	Gestionnaire de portefeuille :	Gestion d'actifs Picton Mahoney
Ratio des frais de gestion (RFG) :	Non disponible*	Distributions :	Le FNB distribue son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. Toutes les distributions seront versées en espèces.
Effet de levier :	L'exposition brute globale du FNB ne doit pas dépasser trois fois sa valeur liquidative, calculée chaque jour. Dans les conditions normales du marché, l'exposition globale brute du FNB correspond à une fourchette prévue de 2,5 à 3,0 fois sa valeur liquidative.		

*Cette information n'est pas disponible parce que la catégorie de parts du FNB est nouvelle.

INFORMATION SUR LES OPÉRATIONS (12 MOIS SE TERMINANT LE 7 JUILLET 2020)		INFORMATION SUR L'ÉTABLISSEMENT DU PRIX (12 MOIS SE TERMINANT LE 7 JUILLET 2020)	
Symbole boursier :	PFLS	Cours du marché :	Non disponible*
Bourse :	Bourse de Toronto	Valeur liquidative :	Non disponible*
Monnaie :	\$ CA	Écart acheteur-vendeur moyen :	Non disponible*
Volume quotidien moyen :	Non disponible*		
Nombre de jours de négociation :	Non disponible*		

*Cette information n'est pas disponible parce que la catégorie de parts du FNB est nouvelle.

À l'usage des courtiers : CUSIP 72001B103

Dans quoi le FNB investit-il?

L'objectif de placement proposé du Fonds consiste à procurer une plus-value du capital à long terme constante et à fournir aux porteurs de parts un taux de rendement ajusté en fonction du risque attrayant en investissant activement dans un portefeuille constitué de positions acheteur et vendeur sur des titres de capitaux propres.

L'exposition brute globale du FNB correspond à la somme de ce qui suit et ne doit pas dépasser trois fois sa valeur liquidative : i) la valeur marchande totale des positions acheteur du FNB, ii) la valeur marchande totale des ventes à découvert physiques visant des titres de capitaux propres, des titres à revenu fixe ou d'autres actifs du portefeuille et iii) la valeur théorique totale des positions du FNB à l'égard de dérivés visés, sauf ceux qui sont utilisés à des fins de couverture.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du FNB au 7 juillet 2020. Ces placements changeront au fil du temps.

10 principaux placements (7 juillet 2020)

Cette information n'est pas disponible parce que le FNB est nouveau.

Répartition des placements (7 juillet 2020)

Cette information n'est pas disponible parce que le FNB est nouveau.

Quels sont les risques associés à ce FNB?

La valeur du FNB peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds négocié en bourse est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds négociés en bourse très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds négociés en bourse peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Le gestionnaire estime que la volatilité de ce FNB est **faible à moyenne**.

Puisqu'il s'agit d'un nouveau FNB, le niveau de risque ne constitue qu'une estimation faite par le gestionnaire Généralement, ce niveau est établi en fonction de la variation du rendement du FNB d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du FNB et peut changer avec le temps. Un fonds négocié en bourse dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du FNB, consultez la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques liés à un placement dans un tel organisme? » dans le prospectus simplifié du FNB.

Aucune garantie

Les fonds négociés en bourse n'offrent aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du FNB?

Cette section vous indique le rendement des parts du FNB, calculé en fonction de la valeur liquidative du FNB. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le FNB est nouveau.

Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement des parts du FNB au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que la catégorie de parts du FNB est nouvelle.

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Cette section vous indique les meilleur et pire rendement des parts du FNB au cours d'une période de trois mois. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que la catégorie de parts du FNB est nouvelle.

Rendement moyen

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans les parts du FNB. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que la catégorie de parts du FNB est nouvelle.

Négociation des parts de fonds négociés en bourse

Les fonds négociés en bourse détiennent un ensemble de placements, comme le font les organismes de placement collectif (souvent appelés fonds communs de placement), mais leurs parts se négocient à la bourse, comme des actions. Voici quelques points à retenir lorsque vous négociez des parts de fonds négociés en bourse :

Établissement du prix

Les parts de fonds négociés en bourse ont deux types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

Cours du marché

Les parts de fonds négociés en bourse sont achetées et vendues en bourse au cours du marché, lequel peut varier tout au long du jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de valeur des placements du fonds négocié en bourse peuvent changer le cours du marché.

Vous pouvez obtenir les cours affichés en tout temps durant le jour de bourse. La cote vous indique le cours acheteur et le cours vendeur.

Le cours acheteur est le cours le plus élevé qu'un acheteur accepte de payer si vous souhaitez vendre vos parts de fonds négociés en bourse. Le cours vendeur est le cours le plus bas auquel un vendeur accepte de vendre des parts de fonds négociés en bourse si vous voulez en acheter. La différence entre ces cours est appelée « écart acheteur-vendeur ».

En général, plus cet écart est petit, plus le fonds négocié en bourse est liquide. Cela signifie qu'il est plus probable que vous obteniez le prix que vous espérez.

Valeur liquidative

Comme les organismes de placement collectif, les fonds négociés en bourse ont une valeur liquidative qui est calculée après la fin de chaque jour de bourse et qui correspond à la valeur des placements du fonds négocié en bourse à ce moment précis. La valeur liquidative sert à calculer l'information financière communiquée, comme les rendements présentés dans ce document.

Ordres

Une opération s'effectue principalement de deux manières : par un ordre au marché ou par un ordre à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours du marché. Un ordre à cours limité vous permet de fixer le prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre des parts.

Moment de l'opération

En général, le cours du marché fluctue davantage vers le début et la fin du jour de bourse. Il est donc préférable de passer à un ordre à cours limité ou d'exécuter l'opération à un autre moment.

À qui le FNB est-il destiné?

Ce FNB pourrait vous convenir si :

- vous prévoyez détenir votre placement à moyen terme;
- vous voulez obtenir une exposition à un portefeuille géré de façon active composé de titres de capitaux propres canadiens, américains et mondiaux;
- vous voulez une possibilité de croissance de votre portefeuille d'actions;
- vous pouvez tolérer un niveau de risque faible à moyen.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds négocié en bourse. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds négocié en bourse dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds négocié en bourse dans un compte non enregistré, les distributions du fonds négocié en bourse s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Cette section vous indique les frais que vous pourriez avoir à payer, pour acheter, posséder et vendre des parts du FNB. Les frais (y compris les commissions de suivi) peuvent varier d'une catégorie et d'un fonds négocié en bourse à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds négociés en bourse et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Courtages :

Il se pourrait que vous ayez à payer une commission chaque fois que vous achetez ou vendez des parts du FNB. Les commissions peuvent varier selon le cabinet de courtage. Certains offrent des fonds négociés en bourse sans commission ou exigent un investissement minimal.

2. Frais du FNB :

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du FNB.

Les frais du FNB se composent des frais de gestion, des frais d'exploitation et des frais d'opérations. Les frais de gestion annuels des parts de FNB correspondent à 0,95 % de la valeur des parts de FNB. Puisque le FNB est nouveau, les frais d'exploitation et d'opérations ne sont pas encore connus.

Le FNB verse chaque trimestre au gestionnaire une rémunération au rendement correspondant à 20 % de la différence positive entre le prix par part chaque jour d'évaluation et la limite supérieure, moins le montant cible par part le jour d'évaluation, multipliés par le nombre de parts en circulation le jour d'évaluation pertinent où la rémunération au rendement est calculée. La limite supérieure s'entend du prix par part le plus élevé un jour d'évaluation précédent. Le montant cible par part un jour d'évaluation s'entend de la multiplication a) de 2 % pour chaque année civile (au prorata du nombre de jours dans l'année), b) par le prix par part le jour d'évaluation pertinent et c) par le nombre de jours écoulés depuis la dernière limite supérieure qui a été établie, ou, si ce jour est plus récent, depuis le début de l'année civile en cours. Le gestionnaire a renoncé à la rémunération au rendement pour le FNB jusqu'au 6 juillet 2021, mais il s'est réservé le droit de prolonger la renonciation ou d'y mettre fin après cette date.

Commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du fonds négociés en bourse. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Les parts de FNB ne comportent aucune commission de suivi.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du FNB, communiquez avec Gestion d'actifs Picton Mahoney ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du FNB.

Gestion d'actifs Picton Mahoney

33 Yonge Street, Suite 830
Toronto (Ontario) M5E 1G4
Téléphone : 416 955-4108
Sans frais : 1 866 369-4108
Courriel : service@pictonmahoney.com
www.pictonmahoney.com